Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 25 (1979)

Heft: 2

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

affaires fédérales

M. Willy Ritschard président de la Confédération en 1978 interviewé en exclusivité par l'ATS.

Heurs et malheurs du président de la Confédération en 1978

A la fin de son mandat, Willi Ritschard se dit fier d'avoir eu l'honneur d'être président d'un pays qui accorde à cette haute charge si peu de pouvoir. A son avis, l'événement dit que le plus réjouissant a été en 1978 l'acceptation du canton du Jura par le souverain. Le tunnel de la Furka, dossier hérité de son prédécesseur, lui a causé des soucis : « j'espère vivement que l'on mette enfin un fond à ce tonneau des Danaïdes » a-t-il déclaré lors d'une interview à l'A.T.S. Selon M. Ritschard, chef du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, le président de la Confédération, de par sa fonction, ne jouit pas d'une autorité particulière : « on lui expose son opinion comme à tout un chacun ». Sa fonction n'est pas d'orienter la politique du gouvernement, mais de diriger les séances du Conseil fédéral. C'est pourquoi, il ne saurait être question de faire le bilan d'une année présidentielle.

Le P.S. doit rester au Gouvernement

A la question de savoir si le parti socialiste, son parti, doit passer à l'opposition comme on le laisse entendre fréquemment, M. Ritschard prend fermement position : « je me suis toujours opposé à ce que le P.S. quitte l'exécutif. Nos structures politiques ne permettent pas l'exercice d'une opposition institutionnalisée. Toute la politique suisse, à commencer par les commissions dans les communes, est basée sur le principe d'une collaboration collégiale ». Le P.S. a toujours reconnu ce principe. Je ne puis imaginer que le retrait du parti socialiste du Gouvernement puisse apporter des avantages politiques ».

Eclaircir le cas du tunnel de la Furka

Le ministre des Transports et de l'Energie s'est également prononcé au sujet de son propre département. Il a regretté les dépassements de coûts du tunnel de la Furka, tout en rappelant que, par exemple, lors de la construction du tunnel traversant le Belchen (bl), on avait connu une situation semblable. Mais ces dépassements de coûts avaient été résorbés : ils avaient été financés par la taxe sur l'essence. M. Ritschard est d'avis que toute la lumière doit être faite au sujet du tunnel de la Furka. La commission de juristes, mandatée par le Conseil fédéral, n'a aucun intérêt à enjoliver les faits. « C'est une toute autre affaire que ces gens qui aujourd'hui tiennent bien davantage à faire la chasse aux sorcières plutôt que de mener une enquête régulière. C'est d'une chimère de ce type que relève la suppression d'une rente. Or, le Parlement a approuvé cette construction, et il existe maintenant des gens pour prétendre ne rien savoir », a dit le président de la Confédération.

Centrales nucléaires : le moins grand nombre possible

Il s'agira de déterminer avec précision les besoins réels que peuvent constituer de nouvelles centrales nucléaires, a dit encore M. Ritschard, faisant allusion à celles de Kaiseraugst et de Graben et ce, au cas où l'initiative sur l'énergie atomique devait être rejetée et la révision de la loi sur l'énergie atomique approuvée ». Je ne veux pas donner de date », a-t-il précisé, ajoutant que les dates citées dans le rapport sur la conception globale de l'énergie ne sont pas officielles, mais sont celles approuvées dans le rapport d'experts. On pourrait dire : « tous les éclaircissements seront faits, et cela prend du temps », mais « le résultat ne coule pas de source ».

Il ne s'agit pas d'une légère tendance, mais bien d'une réelle exigence de construire le moins possible de centrales nucléaires. Pour ce qui est des conclusions prises par les experts au sujet de la conception globale de l'énergie, M. Ritschard

a déclaré que celles-ci ne se réaliseront pas toutes seules : « il nous faudra avoir le courage de changer ». Il est malheureusement de tradition que les rapports d'experts demeurent dans les tiroirs, a estimé le chef du D.F.T.C.E., ajoutant : « mais je romprais la tradition, si celle-ci devrait avoir cours au sein de la Confédération ».

Le chef du département des transports s'est exprimé également au sujet de l'expansion du trafic aérien. Dans quelque 10 ans, aurons-nous besoin d'un quatrième aéroport ?

Selon Willi Ritschard, son successeur aura certainement à en décider. Il estime toutefois que les trois aéroports existants devraient suffire. Notre petit pays n'a pas assez de place pour un aéroport supplémentaire et pour recevoir un nombre illimité d'avions. Nous devrions adapter le trafic aérien aux exigences de la protection de l'environnement au sens le plus large et à notre capacité de l'assimiler. Sinon, nous pourrions un jour devoir supprimer les vols à courte distance (par exemple d'une durée inférieure à 1 heure ou 1 heure 1/2) ou à limiter éventuellement aussi les vols privés. (ats)

La S.S.R. : pas d'hécatombe

Au sujet des critiques faites à la S.S.R., le président de la Confédération a souligné qu'il ne s'agissait pas en l'occurence de faire tomber des têtes : « je considère comme très dangereux de vouloir résoudre certaines difficultés en les reportant sur des cas individuels. On n'en retire habituellement qu'une satisfaction trompeuse ». J'ai demandé, a-t-il poursuivi, une information plus large et davantage de transparence : le public y a droit. Quant au projet financier de la S.S.R., il lui semble juste : « je le crois digne de foi », a-t-il conclu. (ats)

Téléphone pour enfants en détresse On se structure

Le couple qui a créé le « téléphone pour enfants en détresse » obtient un large soutien. C'est ainsi qu'à la fin de novembre, une association a été fondée, destinée à soutenir et à promouvoir les activités de la fondation et à étendre l'aide aux jeunes.

L'association « téléphone pour enfants en détresse », qui se dit neutre tant politiquement que confessionnellement, compte déjà 60 membres. Son président, élu pour 4 ans, est le promoteur de ce service à l'enfance, M. Heinz Peyer.

Depuis le 15 janvier, une troisième personne, un ancien directeur de home pour enfants, travaillera avec le couple. L'association entend également vendre des produits, dont une partie de la recette aidera à subvenir aux besoins d'enfants physiquement handicapés, le solde alimentant le service de téléphone pour enfants.

Tous les enfants et les jeunes gens de moins de 18 ans, (y compris les Romands) peuvent adhérer à l'association sans payer de cotisations : ils disposeront du droit de vote. (ats)
Les inscriptions se font en appelant le n° 034.45.45.00.

Cotisations : 50 F pour les membres individuels, 70 F.S. par famille et 100 F pour les sociétés. (ats)

La Suisse signe deux nouvelles conventions d'assurance-chômage

La Suisse a signé une convention et un accord d'assurance-chômage, sous réserve de ratification. La première, entre la Suisse et la République française a été signée à Paris par M. Jean-Pierre Bonny, directeur de l'Ofiamt, et M. Robert Boulin, ministre français du travail et de la participation.

Le second entre la Suisse et l'Autriche, a été signé à Vienne par M. René Keller, ambassadeur de Suisse en Autriche, et M. Willibald Pahr, ministre autrichien des affaires étrangères. Dans l'un et l'autre cas, la signature est l'aboutissement de négociations qui ont débuté il y a une année et qui se sont déroulées dans un excellent climat de bon voisinage. Du côté suisse, des représentants des cantons frontaliers ont toujours été associés à ces négociations.

La convention et l'accord consacrent tous deux le principe selon lequel le pays de domicile couvre le risque de chômage complet, tandis que le pays où l'activité professionnelle est exercée couvre le risque de chômage partiel. En outre, conformément au principe suisse de la non-exportation des prestations en matière d'assurance-chômage, la convention règle essentiellement les conditions de la rétrocession entre les deux états, sur une base de réciprocité, d'une somme forfaitaire annuelle pour la couverture du risque de chômage complet.

La convention et l'accord sont en substance semblables à la convention qui vient d'être conclue avec l'Italie, de même qu'à celle que la Suisse envisage de signer, au début de cette année avec la principauté du Liechtenstein. (ats)

☆

Une « erreur » sur le nouveau billet de 50 francs

Le nouveau billet vert de 50 francs, consacré au botaniste Conrad Gessner, présente une « erreur » qui n'est, heureusement, pas l'œuvre d'un faussaire. Le directeur du jardin botanique de Saint-Gall, M. Robert Gœldi, s'est rendu compte dernièrement que la primevère qui orne le billet comporte six pétales, soit un de plus que dans la réalité. Intrigué, il enquêta sur l'origine de l'erreur et découvrit bientôt que Conrad Gessner lui-même l'avait commise. Le graphiste a fidèlement reproduit la représentation que donne de la fleur le célèbre botaniste suisse du 16e siècle dans ses œuvres. On l'aura donc immortalisé en dévoilant une de ses inexactitudes, qui rappelle à bon escient que nul n'est infaillible, même les scientifiques. (ats)

Divorces en Suisse un record en 1977

En augmentation depuis près d'une décennie, le nombre des divorces a atteint un nouveau record absolu en 1977 : on en a enregistré 10 474, soit 9,3 pour cent de plus que l'année précédente. Il y a dix ans, les statistiques ne signalaient que 5 198 séparations de couples, la moitié moins.

Depuis la 2e guerre mondiale jusqu'à la fin des années soixante, le nombre des divorces avait augmenté dans les mêmes proportions que la population. La forte hausse de ces dernières années est d'autant plus impressionnante que de moins en moins de gens se marient.

Alors qu'en 1967, 45 269 couples se sont formés, seuls 33 032 autres se sont rendus l'année dernière à l'état civil, indique le dernier annuaire statistique de la Suisse. Ces chiffres ne tiennent pas compte, de plus, des couples non unis par les liens du mariage qui se sont séparés.

Ventilés selon la durée du mariage, les divorces se répartissent de la manière suivante : 4 % ont duré moins d'une année, 26 % entre 2 et 5 ans, 25 % entre 6 et 9 ans, 32 % entre 10 et 19 ans et 13 % depuis 20 ans et plus. Durant les dernières années, les augmentations les plus sensibles de divorces se sont produites dans les classes de durée moyenne : progression de 151 % des séparations après 6 à 9 années de vie commune et de 126 % après 10 à 19 années de mariage. Les divorces après quelques mois seulement de vie commune n'ont par contre augmenté que de 42 %.

Les 10 474 couples divorcés en 1977 avaient au total 10 817 enfants mineurs. Chaque divorce touche donc en moyenne un enfant.

Ce rapport est resté pratiquement inchangé depuis la dernière guerre.

41 % des couples n'avaient pas de progéniture,
28 % avaient un enfant,
22 % 2 enfants et
9 % 3 enfants ou plus.

Les divorces de couples avec 1 ou 2 enfants ont augmenté, en 1977 comme du reste durant les années précédentes, dans une proportion supérieure à la moyenne.

Vu la baisse des mariages et la hausse des divorces, le nombre des couples mariés subsistant en Suisse a une nouvelle fois baissé.

Compte tenu des 24 808 couples qui se sont dissous à la suite du décès d'un des conjoints et des 14 autres qui ont été annulés, le nombre des couples existant en Suisse s'est réduit de 2 264. (ats)

Les demi-cantons veulent devenir des cantons : au Conseil fédéral d'agir

Les gouvernements des six demi-cantons suisses ont adressé au Conseil fédéral une lettre par laquelle ils l'invitent à engager la procédure qui devrait les transformer en cantons à part entière, en lui recommandant de le faire simultanément pour les six Etats concernés (bs, bl, ow, nw, ai, ar). Les six gouvernements fondent leur demande sur le fait que l'existence de demi-cantons constitue une exception au principe de l'égalité des cantons. A leur avis, la correction de cette situation injuste est plus importante que la légère modification de l'équilibre politique qui en résultera au sein du Conseil des Etats.

Selon la lettre des six gouvernements, le problème soulevé doit être traité indépendamment de la révision totale de la Constitution. Les demi-cantons sont unanimement d'avis que la position et la structure du Conseil des Etats ne doit être touchée en aucune manière par le changement de statut qu'ils demandent. Ils rejettent également la solution qui consisterait à attribuer trois conseillers aux Etats, aux cantons les plus peuplés. Redoutant qu'un élargissement de la Chambre des cantons ne suscite une discussion sur la structure même de ce conseil, le Gouvernement d'Appenzell Rhodes intérieures se réserve une prise de position particulière à l'adresse du Conseil fédéral.

Une autre réserve provient du fait que la constitution de Bâle-Ville oblige ce demi-canton à œuvrer en faveur d'une réunification avec Bâle-Campagne. La lettre au Conseil fédéral dit à ce sujet que l'élévation des deux Bâle au rang de cantons à part

entière ne constitue pas un obstacle sérieux à une éventuelle réunification. (ats)

Rencontre franco-suisse à Bourg-en-Bresse

La 5e session de la commission mixte consultative pour des problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les départements limitrophes de l'Ain et de la Haute-Savoie a eu lieu à Bourg-en-Bresse.

La préfecture de l'Ain a accueilli les deux délégations présidées, du côté suisse, par l'ambassadeur Emanuel Diez, accompagné de MM. Pierre Wellhauser et Robert Ducret, conseillers d'état genevois, et du côté français, par M. Jacques Leclerc, sous-directeur au ministère des affaires étrangères, entouré de MM. Ninin, préfet de l'Ain et Gerolami, préfet de Haute-Savoie.

Le comité régional a présenté le rapport d'activité de ses différents groupes pour 1978. La commission a noté avec intérêt et satisfaction les résultats obtenus notamment dans les domaines de l'environnement, de l'utilisation des eaux frontalières où un arrangement a été signé le 9 juin 1978 entre la République et canton de Genève et le département de la Haute-Savoie, et de la protection sociale des travailleurs frontaliers par la mise en place de dispositions relatives au chômage.

A cet effet, une convention franco-suisse, qui reste à ratifier, a été signée à Paris le 14 décembre dernier entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française et un arrangement administratif mis en place.

Ces travaux ont permis de constater une fois de plus l'esprit de compréhension et de coopération qui règne dans les différentes instances.

Les deux délégations ont remercié les membres des groupes pour le travail effectué et souhaite que cette concertation se poursuive et se développe dans le domaine culturel et particulièrement dans celui de l'environnement qui devraient donner lieu à des échanges fructueux et dans celui de l'économie pour lequel un groupe de travail a été créé récemment. (ats)

Succès pharmaceutiques suisses aux U.S.A.

En 1978, l'autorité américaine de contrôle des médicaments (F.D.A.) a enregistré trois spécialités suisses, dues à la recherche des trois plus grandes entreprises pharmaceutiques du pays. Ces médicaments sont les seuls de provenance étrangère parmi les dix nouveautés que la « F.D.A. » a classé parmi les progrès thérapeutiques les plus importants.

L'une de ces spécialités suisses combat certains troubles osseux liés à la dialyse des reins, l'autre sert à traiter les troubles de la lactation et des règles. La troisième permet de soigner l'hypertension artérielle. L'autorité de contrôle américaine est extrêmement stricte. Cette année, elle n'a autorisé jusqu'à présent que 25 médicaments nouveaux, dont 13 contenant des substances actives inédites. (ats)

Un Suisse au secours des lépreux

On ne peut guère parler de l'aide aux lépreux sans citer le nom de Willy Monnier. Romand établi à Berne, ancien fonctionnaire à la direction générale des douanes, il se dépense depuis près de vingt ans pour soulager les souffrances des lépreux. Fonctionnaire fédéral lui-même, il eut l'idée de faire appel à la générosité de tous les agents de la Confédération. En près de vingt ans, plus de 8 millions de francs furent ainsi recueillis, ce qui permit d'offrir 115 ambulances, deux avions sanitaires et de construire plusieurs hôpitaux et dispensaires, ainsi que deux villages pour lépreux dans divers pays du tiers-monde. L'ampleur prise par l'œuvre du personnel de la Confédération fut telle qu'il fallut lui donner un support juridique. C'est ainsi qu'en 1976 fut créé « La fondation des fonctionnaires suisses en faveur des lépreux » dont Willy Monnier est le président.

Menuhin, Rubinstein et Mireille Mathieu

Aucun obstacle n'arrête l'enthousiasme de Willy Monnier dans ses croisades en faveur des lépreux. En 1969 déjà, il organise un concert de bienfaisance avec le concours de Yehudi Menuhin venu tout exprès de Londres à ses frais. L'année suivante, c'est le pianiste Arthur Rubinstein et l'orchestre de la Suisse romande qui offrent leur appui bénévole. Les chanteurs modernes ne seront pas en reste puisqu'en 1973 c'est Gilbert Bécaud et trois ans plus tard Mireille Mathieu qui accepteront de donner chacun un récital au profit des œuvres de Willy Monnier.

12 ministres à Berne en mai prochain

Aujourd'hui à la retraite, en mauvaise santé, M. Willy Monnier n'en poursuit pas moins sa tâche et vient de lancer un nouvel appel aux fonctionnaires fédéraux soit à 175 000 agents de la Confédération. Pour la première fois il a également fait appel au personnel pensionné et

il a reçu l'appui de la Confédération elle-même qui a autorisé les administrations à transférer sans frais au compte de la fondation les montants que le personnel accepte de faire déduire de son salaire. Le but, recueillir 1 million de francs qui, avec les fonds accumulés jusqu'ici, serviront notamment à acheter 70 nouveaux véhicules pour le traitement ambulatoire des lépreux. Le départ des véhicules doit avoir lieu en mai prochain devant le palais fédéral et donnera lieu à une grande manifestation à laquelle pas moins de douze ministres de pays en voie de développement ont annoncé leur participation. (ats)

L'E.P.F.L. remet le bois à l'honneur

Deux nouveaux professeurs sont entrés en fonction le 1er septembre à l'école polytechnique fédérale de Lausanne : M. Julius Natterer, ingénieur civil, né en 1938, ressortissant allemand, chargé de la nouvelle chaire de construction en bois et M. Otto Kœlbl, né en 1940, nommé professeur extraordinaire de photogrammétrie au Département de génie rural. Ce dernier remplacera le professeur Walter Bachmann, qui s'est retiré fin 1978 après avoir été professeur ordinaire depuis 1953, président de la société suisse de photogrammétrie et secrétaire général de la Fédération internationale des géomètres.

La création d'un poste de professeur de construction en bois témoigne de l'importance que l'E.P.F.L. attache à la formation de ses étudiants ingénieurs et architectes dans ce domaine, à la promotion du bois en Suisse et à la coopération avec l'industrie du bois. Diplômé de l'université technique de Munich, M. Natterer a orienté progressivement ses recherches vers les constructions en bois. Il a ouvert en 1974 son propre bureau d'ingénieurs, où il a réalisé plus de vingt ouvrages en bois cités dans des revues spécialisées. Il a enseigné la construction en bois à l'université de l'armée allemande.

Quant à la photogrammétrie, c'est la science qui permet de mesurer la dimension et la forme des objets à l'aide de photographies. Elle permet d'enregistrer et de restituer le relief des objets et du sol. Ingénieur de l'université technique de Vienne, M. Kœlb s'est spécialisé en photogrammétrie à l'institut international des levés aériens et des sciences de la terre à Delft, puis il a obtenu son doctorat à Carlsruhe. Entré au service de l'institut de recherches forestières de Birmensdorf (zh), il y a développé l'application de la photogrammétrie et de la télédétection aux besoins de l'économie forestière. Il a aussi travaillé à l'automatisation de la cartographie forestière et au traitement des photographies aériennes. (ats)

Personnes de petites taille Encore beaucoup de problèmes

L'adulte oublie vite que les boutons de sonnettes, les poignées de portes ou les interrupteurs de courant lui étaient inaccessibles quand il était enfant. Pourtant, pour quelque 5 000 personnes, en Suisse ces difficultés subsistent en raison de leur petite taille (entre 100 et 150 centimètres). Exclues de l'armée, les personnes de taille inférieure à la moyenne exercent des métiers comme n'importe qui (souvent dans le secteur des services), mais l'image que l'opinion publique leur réserve n'est pas tellement flatteuse.

C'est ainsi que soixante d'entre elles se sont réunies depuis près de deux ans en Suisse sous l'appellation « d'Association des hommes de petite taille de Suisse ». La taille maximale admise pour faire partie de l'association est de 150 centimètres.

Comme au Moyen Age

Interrogé par l'A.T.S., le présiet fondateur de l'association, M. Walter Boetschi (S.-G.), a rappelé que l'image des nains et des lilliputiens remontait au Moyen Age. L'idée du bouffon est demeurée vivace. Jonathan Swift a popularisé le terme de « lilliputien » dans son roman d'aventures : *Les voyages de Gulliver.* S'ils n'étaient pas brûlés comme des sorcières durant le Moyen Age, les nains n'étaient pas moins victimes de sarcasmes de la part de leurs semblables. Cette attitude n'a pas beaucoup changé, si l'on en croit M. Boetschi : « C'est durant les dix premières années de mon existence que j'ai pris conscience de ma taille anormale ». Pas étonnant, dès lors que ces personnes souffrent d'une difficulté de contact. L'association y remédie en organisant, chaque trimestre, des rencontres qui permettent un échange d'expériences entre les membres. Les réunions avec des associations-sœurs de l'étranger (Grande-Bretagne, France, Pays-Bas, Etats-Unis, Nouvelle - Zélande, Australie, Malaisie, Roumanie, Israël et Afrique du Sud), jouent également un rôle important.

L'association formule aussi des revendications matérielles. L'assurance-invalidité ne prend pas en charge les personnes d'une taille inférieure à 150 sentimètres et pourtant, celles-ci ne sont pas à l'abri de frais sup-

plémentaires : habillement sur mesure, adaptation de la conduite des automobiles, par exemple.
Elles rencontrent également des difficultés dans les transports et établissements publics : pour appuyer sur le bouton d'arrêt dans les premiers, pour atteindre les mets dans les self-services pour les seconds.
L'Association Pro Infirmis a reconnu qu'une taille inférieure à la moyenne constitue une infirmité. Une clinique de Zurich prévoit d'aménager un service de consultation médicale pour les personnes de petite taille. Le nombre croissant de membres de l'association faîtière démontre la nécessité d'une aide et d'un soutien pour ces personnes. (ats)

Epargne : les Suisses en tête

A l'occasion de la Journée mondiale de l'épargne, le 31 octobre, l'Institut international des caisses d'épargne (I.I.C.E.), a révélé que les Suisses et les Japonais ont été une nouvelle fois, l'an dernier, les plus gros épargnants du monde :22 563 F (soit 11 225 dollars, calculée au 31-12-77) par habitant en Suisse et 9 531 dollars au Japon.
Ces deux pays sont suivis par les Belges (5 312 dollars) les Américains (4354 dollars), les Allemands de l'Ouest (3 830 dollars) et les Autrichiens (3 687 dollars). Du septième au dixième rang, on trouve les Norvégiens, les Suédois, les Français et les Danois.
Etabli à Genève l'I.I.C.E. qui représente les établissements d'épargne de 59 pays totalisant des dépôts d'un montant équivalant à plus de 550 milliards de dollars, remarque que le taux de croissance des dépôts d'épargne de 1976 à 1977 présente de grandes variations d'un pays à l'autre. Dans les pays industrialisés, il varie de 8,7 % en Suisse à 36,5% en Grèce, tandis que dans les pays en voie de développement (P.V.D.), l'I.I.C.E. cite à titre d'exemple un taux de 0.6 %en Ethiopie ou de 42,7 % au Sri Lanka. Entre autres facteurs, souligne l'I.I.C.E., l'inflation joue un rôle important dans la croissance nominale des dépôts dans les P.V.D.
La part de marché des caisses d'épargne dans l'épargne sur compte est considérable dans certains pays industrialisés, notamment, en R.F.A., où elle dépasse 60 %, ou en Norvège, aux Etats-Unis, en Suisse et en Belgique, où elle est de plus de la moitié du marché. Dans la plupart des autres pays industrialisés, elle dépasse le tiers du marché.
Les statistiques élaborées par l'I.I.C.E. ne portent que sur l'épargne bancaire et non sur l'épargne sur titre, les contrats d'assurance et les cotisations aux caisses d'assurance et de retraite. (ats)

industriels, faites de la publicité dans notre revue

IMMATRICULATION

Jeunes gens adressez-vous à votre représentation diplomatique ou consulaire dans l'année où vous atteignez votre 20ème année.

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE
FRANCIS MONA
43, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 967-70-13

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 776-13-37

Le Caquelon
Restaurant de spécialités suisses
fondues — raclettes
43, grande rue **78240 Chambourcy**
Tél. 965-28-41
Fermé le dimanche soir et le lundi
Au centre du village près de l'église, à 2 km de ST GERMAIN EN LAYE par la RN 13, direction Mantes.

PRO TICINO — PARIS

☆

Fête du printemps à Rungis, le 25 mars.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Beckert — Tél. : 583-00-81

OBJECTIF 1980
5000 abonnés !

Suisses de France, aidez-nous à réaliser ce rêve.
Prix de l'abonnement F. 50.— Ab. de soutien à partir de F. 55.— par C.C.P. 12 273 27 Paris ou par C.B. au nouveau siège de la Rédaction, 96, rue de Grenelle — 75007 Paris — Téléphone : 544-68-41